

## BARDAGES COMPOSITES BOIS

### Définition :

#### Revêtement extérieur :

Les revêtements extérieurs sont les éléments fixés sur l'ossature, et directement exposés aux intempéries, dont la fonction est de protéger le bâtiment des intempéries.

Ils jouent principalement un rôle dans la satisfaction d'une ou plusieurs des exigences suivantes :

- Aspect
- Résistance aux chocs (épaisseur bardage et entraxe support)
- Protection aux intempéries

#### Bardage composite bois :

Ces bardages sont des revêtements extérieurs à base de matériaux dérivés du bois qui reçoivent un traitement spécifique en usine ainsi que plusieurs couches de finition adaptées, leur conférant ainsi une durabilité suffisante tout en réduisant l'entretien nécessaire.

### Caractéristiques et dimensionnement :

#### Constitution :

Ces revêtements sont obtenus à partir de panneaux dérivés du bois, de type particules ou fibres liées à chaud ou à froid par des liants naturels, synthétiques ou hydrauliques, de façon à améliorer la résistance mécanique et la résistance aux intempéries.

#### Finition, état de surface :

Leur état de surface peut être lisse ou identique à un veinage bois, obtenu par moulage et pressage au moment de la fabrication.

Après profilage, les lames reçoivent plusieurs couches de peinture à base d'acrylique thermodurcissable cuites au four.

#### Accessoires :

Généralement, les fabricants proposent toute une gamme d'accessoires métalliques ou PVC pour traiter les points singuliers : angles, appuis de baies, profilé de départ et d'arrivée, etc.

### Fabrication :

Cf. fiches techniques fabricants.

### Références normatives :

#### Normes actuelles :

- NF P 65-210 : DTU 41.2 - Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois

#### Autres documents :

- Guide ETAG 017 : kits de vêtture - Eléments manufacturés pour isolation thermique de murs extérieurs
- Certificat de traditionalité ou Avis Technique du produit
- Cahier 3316 – CSTB : Règles générales de conception et de mise en œuvre - Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un avis technique

### Principales spécifications et recommandations :

#### Traditionalité :

2 cas peuvent se présenter : soit le produit possède un certificat de traditionalité, alors la mise en œuvre du bardage se fera conformément au DTU 41.2, soit il s'agit d'un produit non traditionnel qui devra être mis en œuvre conformément à l'avis technique le concernant.

#### Profil de lame :

Il est nécessaire d'adapter le profil de lame et la technique de mise en œuvre en fonction de l'orientation du bardage :

- Pose horizontale
- Pose verticale
- Pose inclinée
- Pose horizontale abritée

#### Lame d'air :

La présence d'une lame d'air est impérative à l'arrière des lames de bardage afin de permettre l'évacuation de l'humidité provenant d'infiltration ou de condensation éventuelle.

#### Films pare-pluie et pare-vapeur :

Un film pare-pluie est obligatoire lorsque l'isolant est directement accessible derrière les lames de bardage.

Le film pare-vapeur est préférable coté intérieur, quel que soit le type de mur support, afin de limiter le risque de condensation sur la face arrière du bardage, qui entraînerait une humidification quasi permanente des lames.

#### Finition et garantie d'entretien des lames de bardage :

La durabilité, la fréquence et le type d'entretien de la finition des lames de bardages dépendent du procédé de fabrication utilisé, et sont définis dans la notice du fabricant à laquelle il faudra se référer avant toute prescription.

### Marquage CE :

Chaque composant structurel de la construction classé et devant circuler au sein de l'Europe devra avoir une attestation de conformité, selon la directive communautaire sur les produits de la construction (DPC n° 89-106), et qui sera matérialisée par le marquage CE.

Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'attestation de conformité sont les suivantes :

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
<b>Evaluation du produit</b>						
Essai de type initial	ORN	ORN	FAB	FAB	ORN	FAB
Essai sur échantillon par sondage	ORN	ORN*	FAB*			
<b>Contrôle production en usine (FPC)</b>	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB
<b>Evaluation du contrôle de la production en usine</b>						
Inspection initiale	ORN	ORN	ORN	ORN		
Surveillance continue	ORN	ORN	ORN			

ORN : Organisme notifié (d'essais, d'inspection ou de certification)

FAB : Fabricant

\* : Non obligatoire

Les kits de vêtture avec des bardages composites bois nécessiteront un système d'Attestation de Conformité de niveau 1 à 4, selon les exigences du guide d'Agrément Technique Européen ETAG 017 « Vêtture », qui se répartissent ainsi en fonction de leur réaction au feu :

Produits de construction	Réaction au feu	Système d'attestation
Bardages avec étape de production améliorant la réaction au feu	A, B, C	1
Bardages sans étape de production améliorant la réaction au feu	A, B, C	3
Bardages dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai	D, E, F	4

## Acquis environnementaux :

### Données environnementales :

Le format des données environnementales, que peut fournir sur demande le fabricant d'un produit de construction, doit respecter la norme NF XP 01-010.

### Eco-certification :

Le bois utilisé peut être un bois " éco-certifié " selon le référentiel PEFC ou FSC, garantissant qu'une proportion ou la totalité des bois utilisés sont issues d'une forêt gérée durablement.

### Usage :

Lors de l'usinage, les opérateurs doivent être protégés pour éviter l'inhalation de poussières de bois (Code du travail).

### Déchets de bois :

Les déchets de bois générés lors de la mise en œuvre et lors de la fin de vie du composant doivent être :

- considérés comme des DIB (Déchets Industriels Banals) s'ils ne contiennent pas de métaux ou de composés organochlorés ; ils peuvent être éliminés en décharge de classe 2 ou valorisés dans la filière panneau de particules ou transformés en combustible bois.
- incinérés dans un incinérateur de déchets ou éliminés en décharge de classe 1 s'ils contiennent des métaux ou des composés organochlorés.

